

**COMPTE RENDU N° 02/10
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

en date du 18 Février 2010

L'an deux mille dix, le 18 février à dix huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle des fêtes de Le Fieu, sous la présidence de Monsieur Alain PAIGNE, Président de la Communauté de Communes du Pays de COUTRAS.

Etaient présents :

<i>☛ Commune de CAMPS SUR L'ISLE</i>	<i>Madame Nicole de PERRY, déléguée</i>
<i>☛ Commune de CHAMADELLE:</i>	<i>Monsieur Patrick DE MARCHI, Suppléant</i>
<i>☛ Commune de COUTRAS :</i>	<i>Monsieur Daniel FILLON, Délégué</i>
	<i>Madame Sophie BLANCHETON, Déléguée</i>
	<i>Madame Marie-Claire ARNAUD, Vice-Présidente</i>
	<i>Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Délégué</i>
	<i>Monsieur Marc LAFAILLE, Délégué</i>
<i>☛ Commune de GOURS :</i>	<i>Monsieur Alain PAIGNE, Président</i>
<i>☛ Commune de LES EGLISOTTES:</i>	<i>Monsieur Bernard NADEAU, Délégué</i>
	<i>Monsieur André DUTOUR, Délégué</i>
	<i>Monsieur Jean-François VITRAC, Délégué</i>
<i>☛ Commune de LE FIEU</i>	<i>Monsieur Michel VACHER, Vice-Président</i>
<i>☛ Commune de LES PEINTURES</i>	<i>Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-Président</i>
<i>☛ Commune de PORCHERES</i>	<i>Madame Claudine CAILLABERE, Déléguée</i>
<i>☛ Commune de PUYNORMAND</i>	<i>Monsieur Paul ARGIVIER, Délégué</i>
<i>☛ Commune de SAINT ANTOINE SUR L'ISLE :</i>	<i>Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Vice-Présidente</i>
	<i>Monsieur Daniel PHILIPPE, Délégué</i>
<i>☛ Commune de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE :</i>	<i>Mademoiselle Renée HURTAU, Déléguée</i>
	<i>Monsieur Jean-Marie MESNIER, Délégué</i>
<i>☛ Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES</i>	<i>Monsieur Roland ROUSSEAU, Délégué</i>

Etaient excusés : Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE, Vice-Président ; Monsieur Jacques RABANIER, Délégué d'Abzac ; Monsieur David RESENDE, délégué donnant pouvoir à M. Patrick DE MARCHI ; Monsieur Ibrahima CISSE, Délégué de Coutras ; Monsieur Michel RIMBAUD, Délégué de Gours Monsieur Miguel TORRES, Délégué de Le Fieu ; Monsieur Wilfrid NERI, Délégué de Les Peintures ; Monsieur Pierre BARRAU, Délégué de Porchères; Monsieur Guy LAFARGE, délégué de Puynormand ; Monsieur Jean-Louis CHABROLLES, Délégué de St Médard de Guizières donnant Pouvoir à Monsieur Roland ROUSSEAU, Monsieur Stéphane CATALAN, Délégué de St Médard de Guizières.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h35 après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, il fait part à ses collègues d'un courrier qui va être adressé aux Présidents des CDC du Libournais, du Sud Libournais et du Canton de Guîtres relatif à la volonté de la CDC du Pays de Coutras de participer aux discussions au vu de la création d'une Communauté d'Agglomération.

Il précise que ce courrier n'est qu'une lettre d'intention et non une délibération, ce qui permettra à la CDC de s'intégrer dans le projet et participer ainsi aux débats afin de fixer une charte de travail. Une réunion est prévue à cet effet le 24 février prochain avec les autres CDC.

Monsieur MESNIER précise que ce débat ne devait avoir lieu qu'au mois de Mars et s'étonne que ce courrier n'est pas été diffusé avant aux Conseillers Communautaires.

Monsieur PAIGNE précise que cela n'engage pas la CDC du Pays de Coutras mais lui permet d'être intégré au projet et participer aux discussions. Un compte-rendu des réunions sera présenter au Conseil Communautaire

Il fait ensuite lecture du courrier et demande à ses collègues de valider cette démarche en précisant que Monsieur d'ANGLADE, absent ce soir, a donné son aval.

Après discussion, le Conseil Communautaire à la majorité moins une voix contre (M. Jesn-Marie MESNIER de St Christophe de Double), valide cette démarche.

Monsieur Michel VACHER est élu secrétaire de séance..

07/2010 - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Vice-Président chargé des Actions sociales, de l'Emploi et Insertion et de l'Enfance-Jeunesse expose au Conseil Communautaire le projet de signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Depuis 2005, la Communauté de Communes du Pays de Coutras et la CAF de la Gironde se sont rapprochées pour mettre en œuvre une politique d'action globale et concertée en matière d'enfance et jeunesse, à travers les Contrats Temps Libres Jeunes, puis avec le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J).

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec leurs compétences respectives, la CAF de la Gironde, la Communauté de Communes du Pays de Coutras et les communes du territoire souhaitent aujourd'hui passer une Convention Territoriale Globale de services aux familles, qui constitue un nouveau cadre afin de coordonner l'action des acteurs sociaux. Le Pays de Coutras fait partie des rares territoires retenus à ce jour par la CAF à l'échelle de la Gironde pour expérimenter ce nouveau dispositif sur les territoires ruraux.

Un accord-cadre, signé avec la CAF de la Gironde le 12 février 2009, a permis à la Communauté de Communes de s'engager dans cette démarche, initialement dénommée Contrat d'Action Familiale et Sociale Territoriale, et de définir les modalités d'élaboration du projet partagé d'action familiale et sociale territorial.

Des comités techniques ont été constitués sur les thèmes de l'« enfance-jeunesse parentalité » et de l'« insertion sociale des familles - accès aux droits et aux logements ». Ils ont

rassemblé l'ensemble des acteurs concernés (habitants, associations, collectivités territoriales, partenaires institutionnels, etc.), qui ont travaillé durant l'année 2009 sur l'élaboration d'un diagnostic participatif, tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire, pour dresser le portrait social du territoire et évaluer les besoins des familles.

Ce projet de convention, présenté en annexe, a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Il a également pour objectif d'éviter le cloisonnement des interventions en mobilisant l'ensemble des partenaires, autour d'un projet de développement territorial global et durable. Il vise donc à améliorer la lisibilité, la complémentarité et l'efficacité des actions conduites tant par la Caf que par la Communauté de Communes et les Communes. Il constitue donc un cadre politique et non un outil de gestion modifiant ou se rajoutant aux dispositifs déjà existants.

D'une durée de quatre ans, cette convention a pour objectif d'aboutir à une meilleure harmonisation et mutualisation des services existants, avec des propositions d'actions qui auront pour but de guider l'action sociale et familiale du territoire.

Monsieur VACHER donne ensuite la parole à Madame DIDIER de la CAF qui présente les différents points de ce projet.

Madame DIDIER rappelle tout d'abord que les Communes de la CDC sont associées à cette convention car toutes les compétences sociales ne sont pas transférées à la CDC. Elles devront donc délibérer au sein de leur Conseil et ce jusqu'à fin Mars dernier délai, la signature de la convention étant prévue le 13 avril 2010.

Rappel des objectifs initiaux de la Caf

- ☐☐ Mieux prendre en compte la réalité et la diversité des besoins des familles,*
- ☐☐ Renforcer la cohésion sociale,*
- ☐☐ Optimiser les ressources locales,*
- ☐☐ Faire connaître l'offre de service globale de la Caf et renforcer la cohérence de nos interventions,*
- ☐☐ Développer une approche territoriale et partenariale dynamique sur un territoire aux compétences éclatées/dispersées.*

Rappel des objectifs initiaux du territoire

- ☐☐ Renforcer la cohésion sociale,*
- ☐☐ Valoriser et optimiser les ressources et initiatives locales*
- ☐☐ Coordonner les actions et initiatives des différents acteurs du territoire*
- ☐☐ Renforcer la cohérence des différentes interventions,*
- ☐☐ Imaginer ensemble de nouvelles actions*
- ☐☐ Développer une approche territoriale et partenariale dynamique sur un territoire aux compétences éclatées/dispersées.*

Rappel de la démarche

- ☐☐ Étape 1 : Élaboration de l'accord-cadre CAFST*
- Approbation par le Conseil Communautaire : 12 février 2009*
- ☐☐ Étape 2 : Élaboration et validation du Diagnostic*

- Comité de Pilotage : 3 avril 2009
- Comités Techniques et Enquêtes auprès des communes : mai à septembre 2009
- Présentation publique : 22 octobre
- Comité de Pilotage : 26 novembre 2009
- ☐☐ **Étape 3 : Élaboration et validation de la Convention**
- Comité de Pilotage : 10 février 2010
- Conseil Communautaire : **18 février 2010**
- Les communes : entre février à mars 2010
- Commission d'Action Sociale de la Caf de la Gironde : 12 avril 2010
- Signature : **13 avril 2010**

Rappel des principaux éléments du diagnostic

- ☐☐ Un territoire attractif : une situation géographique favorable, un bon réseau de communication, des disponibilités foncières et des logements accessibles
- ☐☐ hausse démographique constante depuis 1999
- ☐☐ Un territoire vaste de près de 20 000 habitants, composé de nombreuses familles et de ménages aux revenus modestes
- ☐☐ **Enfance / Jeunesse :**
 - Un développement inégal des services aux familles sur le territoire
 - Un service jeunesse en mouvement
 - Manque de repères et de lieu d'échanges pour les parents et professionnels
- ☐☐ **Familles et habitants :**
 - Des écarts dans l'accès aux droits
 - Des difficultés rencontrées par les habitants pour le maintien ou l'accès à un logement
 - Un accès limité à la formation et à l'emploi, une dépendance forte vis-à-vis de l'extérieur
 - Une participation relative des familles à la vie locale

Rappel des propositions d'orientations

- ☐☐ Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- ☐☐ Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfants et faciliter la relation parents-enfants
- ☐☐ Favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité pour les habitants
- ☐☐ Faciliter l'intégration des habitants sur le territoire
- ☐☐ Aider les familles confrontées à des difficultés
- ☐☐ Soutenir/accompagner l'intégration professionnelle des habitants (jeunes, familles, individuels)

La Convention

- ☐☐ Les Signataires : la Caf de la Gironde, la CdC et les communes du Territoire
- ☐☐ Les champs d'intervention partagés
 - Aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle
 - Soutenir les relations parentales et faciliter les relations parents-enfants
 - Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
 - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
- ☐☐ Le schéma de développement en Annexe 1 - les actions nouvelles
- ☐☐ Les modalités de collaboration - Comité de Pilotage et instances techniques
- ☐☐ Bilan et évaluation
- ☐☐ Durée de la Convention

Les actions nouvelles

☐☐ Ospe (Offre de Service Petite Enfance)

Un accueil des parents concerté et global afin de les informer sur l'offre globale du territoire. Les crèches Halte-garderie et le RAM ont commencé à réfléchir et présenteront au mois de Mars leur projet.

☐☐ Accueils de loisirs sur la Vallée de la Dronne et Abzac

☐☐ Politiques tarifaires dans les accueils de loisirs et accueils périscolaires

☐☐ Parentalité : animation de la réflexion, café des parents, lieu d'accueil enfants-parents

☐☐ Information des partenaires

Travail de partenariat entre la CAF et la CDC afin d'informer les partenaires du territoire des différents changements sur les allocations ainsi que les actions de la CAF.

☐☐ Réflexion/information sur les actions d'amélioration de l'habitat

Idée de réunir sur le territoire les partenaires spécialisés sur l'habitat afin d'informer les élus sur les actions d'amélioration de l'habitat.

☐☐ Préfiguration d'un centre socio-culturel

Pas de création mais la continuité de ce qui a déjà été fait. Réunion avec les partenaires et les habitants afin de montrer ce qu'est un centre Socio culturel.

☐☐ Maison des services publics, visio-guichet et point service CAF

Partenariat avec la Ville de Coutras qui possède une maison des services. Idée d'installer un visio-guichet compatible avec la CAF.

Madame ARNAUD précise que ce lieu sera ouvert à toute la population de la CDC dès que tout sera mis en place.

☐☐ Action de formation/insertion par le CPVA à Coutras en collaboration avec le CG et la MSA pour les cantons de Coutras, Guitres et Lussac

☐☐ Plateforme de formation

Considérant l'avis favorable du Comité de Pilotage « CTG » à la mise en œuvre du schéma de développement de cette Convention Territoriale Globale ;

Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'approuver la Convention Territoriale Globale et le schéma de développement pour la période 2010-2013.***
- autorise Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale 2010-2013 figurant en annexe.***

La parole est donnée ensuite à Monsieur LASPERAS de la CAF afin de présenter le Centre Social

Monsieur LASPERAS précise le Centre Social doit correspondre aux besoins du territoire. L'idée n'est pas de refaire ce qui a été fait mais de poursuivre le travail engagé. C'est un lieu d'animation de la vie sociale. Il propose d'aller visiter le Centre Social « Portrait de Famille » créé à St Denis de Pile afin de se donner une idée du projet.

Monsieur LAFAILLE précise l'importance du lien intergénérationnel qui existe entre les différentes structures du Centre Social de St Denis, procurant ainsi un réseau d'échange et de savoir. Sur notre territoire, les structures existent mais le lien n'existe pas forcément.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00